



Qu'est ce que l'ACCOMPAGNEMENT à la SCOLARITE ?

Afin de favoriser l'égalité des chances par le développement d'activités périscolaires pour les jeunes, l'Etat et la CAF ont créé depuis 1996 les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la Charte Nationale de juin 2001, joue un rôle partenaire de l'école. Il propose, aux enfants et aux jeunes, l'appui et les ressources complémentaires dont ils pourraient avoir besoin pour réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions mises en place, développant un accompagnement à la scolarité et incluant les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et permettent aux parents de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

La Communauté de Communes du canton de Villandraut a mis en place, depuis la rentrée 2004-2005, le dispositif CLAS afin de répondre à une forte demande de la part des parents et des enseignants.

4 actions existent aujourd'hui sur l'ensemble de notre territoire :

3 actions pour les primaires	1 action pour les collégiens (de la 6 ^e à la 3 ^e)
1 sur les RPI d'Uzeste/Pompéjac/Lignan de BAZAS Lieu : salle des associations à Uzeste	à Uzeste dans la salle des associations
1 sur le RPI Lucmau/Préchac/Cazalis Lieu : ancienne maison de retraite à Préchac.	à Villandraut dans les locaux de l'association ADICHATS (maison LABAT)
1 sur le RPI de Noaillan/Villandraut Lieu : Locaux de l'association ADICHATS (maison LABAT)	à Préchac dans la salle de l'ancienne maison de retraite

Ces actions gratuites sont encadrées par les bénévoles de l'association « Soutiens d'Enfance » et un animateur responsable de l'accompagnement à la scolarité.

Déroulement des actions :

* 2 ou 3 fois par semaine (suivant le lieu) après la classe, durant 1 heure, une équipe de bénévoles accueillent les enfants au cours d'un atelier d'aide aux devoirs. Tout commence par un goûter qui permet aux enfants de décompresser, de se défouler, de discuter avec les bénévoles... Puis, pendant $\frac{3}{4}$ d'heure, l'enfant va être accompagné dans la réalisation des devoirs. **Les parents sont directement associés à la démarche (ce n'est pas une garderie) : ils doivent venir personnellement chercher leur enfant. Un dialogue s'établit alors avec le bénévole qui s'en est occupé. Ainsi, ils savent les difficultés rencontrées, les devoirs à finir (tous ne sont pas toujours terminés).**

* 1 fois par semaine après la séance des primaires, les bénévoles et le responsable accueillent les collégiens (même déroulement).

Parallèlement, les enfants participent aux activités d'éveil organisées par l'équipe durant les petites vacances scolaires sur des thèmes choisis à l'année (création de spectacle, découverte du patrimoine local, animations nature ...). Tout au long de l'année, les parents sont mobilisés.

En fin de chaque trimestre, un bilan individuel a lieu afin d'évaluer les progrès de l'enfant avec les enseignants et les bénévoles.

Une fiche de liaison entre les enseignants, la famille et les accompagnateurs peut être également mise en place pour faciliter les échanges entre les différents protagonistes.

Inscription possible tout au long de l'année.

Contact : Christophe ALLAIN au 05 56 25 66 77

www.cc-villandraut.fr *Vivre sur le canton*

Onglet *Enfance et Jeunesse*

Rubrique *Accompagnement à la scolarité*